



DECOUVERTE DU CANYONISME
ETUDE DES POSSIBILITES EN FONCTION DE LA DEFICIENCE

I. DESCRIPTION DE LA DEFICIENCE :

Amputation ou malformation des deux membres supérieurs :
Absence totale, partielle ou malformation des deux membres supérieurs.

A. Compétences mobilisables / Il peut :

- Motricité fine de tous le corps à l'exception des deux membres amputés ou malformés.
- Utilisation des moignons ou des membres malformés.

B. Compétences non mobilisables / Il ne peut pas :

- Manipulation fines des appareils.

C. Contre-indications :

- Pratique avec agrès

D. Points de vigilance :

- Protection de l'extrémité des moignons si sensible.
- Manipulation des appareils. Capacité à nager (cela dépend du niveau d'amputation).



E. Adaptations :

1. Du matériel individuel
 - Gilet de flottaison si besoin
2. Du matériel de progression et de l'équipement
 - Pas d'agrès en autonomie,
 - Le franchissement des agrès sera effectué avec l'aide du cadre, en semi autonomie
3. De la pédagogie
 - Prise en compte de la fatigabilité.
 - Anticiper les besoins : hydratation, nutrition, froid, besoins naturels.

II. PROJET ENVISAGEABLE

1. Pour une séance
 - Pratique de découverte
2. Pour plusieurs séances ou une pratique en club
 - Sortie occasionnelle en club possible suivant handicap.
 - Stage fédéral adapté.



III. DESCRIPTION DU CANYON IDEAL

	Description	Commentaire
Accès amont	Eviter les sentiers trop raides et glissants	
Accès aval	Idem	
Progression en rivière	Possible	
Chaos de bloc	Possible	Avec assistance
Cascade	En semi autonomie	la descente est effectuée en moulinette et gérée par le cadre
Toboggan simple (< 4m, inclinaison < 40° et non éjectable)	Possible	Avec assistance
Saut simple (< à 3m)	Possible	Avec assistance
Ressaut	Possible	Avec assistance
Bief et vasque avec mouvement d'eau sans danger	sur une courte distance avec gilet flotteur	Avec assistance
Siphon court	Non recommandé	

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)

